



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 6373

Texte de la question

M. Guy Drut demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'il est dans ses intentions de mettre en place dans l'enseignement secondaire, un enseignement sur le monde de l'entreprise, les débouchés professionnels qu'il offre, y compris les créations d'entreprises.

Texte de la réponse

La connaissance du monde de l'entreprise est assurée au collège dans le cadre de l'enseignement de technologie. Les nouveaux programmes, applicables en sixième depuis la rentrée de septembre 1996, en cinquième depuis septembre 1997, abordent cette question de la façon suivante : en sixième, la partie 3 « Approche de la commercialisation d'un produit » indique notamment que les élèves devront observer « des établissements commerciaux de leur environnement » ; au cycle central (classes de cinquième et quatrième), la partie 5 « Production d'un service » précise que la référence est « une entreprise dont l'activité consiste à répondre à une demande personnalisée de service émanant de particulier ou d'entreprises... (cela) permet de faire percevoir la communauté de démarche entre les activités de production de biens et de production de services ». Au lycée, dans les séries générales ou technologiques, les élèves ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances : soit en choisissant de suivre, dès la classe de seconde, l'enseignement de sciences économiques et sociales, puis en confirmant leur choix par l'inscription en série économique et sociale : l'option proposée en classe de seconde (trois heures hebdomadaires) comporte une partie intitulée « Les hommes produisent. La diversité des productions, des unités de production et de leurs objectifs ». Les notions listées sont les suivantes : entreprise, administration, entreprise individuelle, société, facteurs de production, travail ; les élèves de la série « économique et sociale » approfondissent leurs connaissances et leur compréhension de la vie économique et sociale par l'étude de thèmes tels que « les activités économiques et leur cadre social », « la régulation des activités économiques et sociales », « les facteurs économiques de la croissance et du développement »... ; soit en choisissant de suivre en classe de seconde puis dans la série dont il est éponyme l'enseignement de sciences et technologies tertiaires : l'enseignement dispensé dans le cadre de l'option gestion-informatique en classe de seconde « vise à rendre les élèves capables de distinguer les activités des entreprises dans leur diversité, de caractériser les grandes fonctions de l'entreprise, de percevoir les problèmes essentiels que pose sa gestion, de repérer les grands domaines d'activité tertiaire et les métiers qui y correspondent » ; l'enseignement de sciences et technologies tertiaires en classes de première et terminale a pour objet « l'étude de l'entreprise dans son acception la plus large, de son environnement économique et juridique et de l'ensemble des techniques au service de sa gestion et de sa communication interne et externe ». 16 % des élèves de première font le choix d'une série ES, 14,5 % des élèves de première font le choix d'une série STT. Au lycée professionnel, toutes les formations tertiaires comportent l'étude du fonctionnement des entreprises : contrat de travail, conditions de travail, défense et représentation des salaires... Enfin, la connaissance par les élèves des débouchés professionnels qu'offre l'entreprise est une préoccupation croissante du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. De nombreuses initiatives ont été prises sur cette question dans les dernières années, tant au plan local que national : forum des métiers,

jours portes ouvertes, émission de télévision. La direction des lycées et collèges a publié au Bulletin officiel n° 31 du 5 septembre 1996, une circulaire sur l'éducation à l'orientation proposant aux équipes éducatives des collèges, des points d'appui pour mener auprès des élèves cette action éducative d'importance primordiale.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6373

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4022

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 294